

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE  
CE 2<sup>ième</sup> JOUR D'AOÛT 2016, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire  
Monsieur Michel Robert, conseiller  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Daniel Bouchard, conseiller

Étaient absents : Messieurs Yvon Forget, Pascal Smith, Madame Annie Houle.

Madame Nancy Bélanger, adjointe administrative assistait également à la séance.

**R-112-2016 NOMINATION SECRÉTAIRE DE RÉUNION**

Considérant que madame Sylvie Burelle, directrice générale, ne peut assister à la réunion régulière du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil nomme madame Nancy Bélanger, secrétaire de la réunion.

**R-113-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

**R-114-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DU 5<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2016**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 5<sup>e</sup> jour de juillet 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 5<sup>e</sup> jour de juillet 2016 est accepté tel que déposé.

**R-115-2016 COMPTES DE LA PÉRIODE**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 199 342.18\$ est acceptée.

**R-116-2016 RAPPORT DU C.C.L.  
DU 15 JUILLET 2016**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de loisir tenue le 15 juillet 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-117-2016**

**RAPPORT DU C.C.E.  
DU 18 JUILLET 2016**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 18 juillet 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**A-3-2016**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'il y aura présentation d'un projet de règlement, règlement modifiant le règlement numéro #2-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**A-4-2016**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'il y aura présentation d'un projet de règlement, règlement modifiant le règlement numéro #6-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**A-5-2016**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'il y aura présentation d'un projet de règlement, règlement modifiant le règlement numéro #7-2015 relatif au code d'éthique et de déontologie pour tous les comités consultatifs municipaux.

**R-118-2016**

**TECQ – 2014-2018**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie-Grenon et unanimement résolu que :

- La municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **R-119-2016**

#### **RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANISÉ**

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18<sup>e</sup> jour de juillet 2016, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Pavage P. Brodeur au coût de 123.75\$ de la tonne métrique de mélange posée mécanisée et au coût de 350.\$ de la tonne métrique de mélange posée manuellement.

#### **R-120-2016**

#### **TRANSPORT COLLECTIF RURAL VALLÉE-DU-RICHELIEU**

Considérant que le projet du Transport collectif rural Vallée-du-Richelieu n'est pas en voie de se conclure prochainement ;

Considérant que les Municipalités de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil font partie de la Communauté Métropolitaine de Montréal et que leur avenir au sein du projet CARNET est incertain ;

Considérant que lors de la dernière rencontre du comité CARNET, la subvention anticipée est devenue incertaine ;

Considérant qu'après analyse de l'ensemble du dossier, seule l'option covoiturage semble viable ;

Considérant que pour la mise en place d'une plate-forme de covoiturage, l'intervention de la CDVR n'est pas nécessaire ;

Considérant que la municipalité désire rester autonome sans toutefois exclure le regroupement avec les municipalités voisines ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a étudié la pertinence de poursuivre son implication dans ce projet du Transport collectif rural Vallée-du-Richelieu;

Considérant que les dépenses relatives à ce projet seront possiblement plus élevées que prévu initialement pour la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par madame Eve-Marie Grenon, et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu avise le CDC Vallée-du-Richelieu qu'elle désire se retirer du projet du Transport collectif rural Vallée-du-Richelieu ainsi que du Comité CARNET (Comité d'Action et de Réflexions novatrices en Transport) ;
- Que le Conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu remercie le CDC Vallée-du-Richelieu pour le soutien et le travail effectué dans le projet du Transport collectif rural Vallée-du-Richelieu ;
- Que le Conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu remercie tous les membres du Comité CARNET qui se sont impliqués dans le projet du Transport collectif rural Vallée-du-Richelieu.

**R-121-2016**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que la séance est levée.

Jean Murray  
Maire

Nancy Bélanger  
Secrétaire-trésorière par intérim

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-115-2016, R-118-2016 et R-119-2016.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 3<sup>e</sup> jour d'août 2016

Nancy Bélanger  
Secrétaire-trésorière par intérim